

Pourquoi former une section locale ?

Une section locale est une organisation dirigée par des enseignants d'un conseil scolaire ou d'une région qui aide les enseignants à se rassembler pour collaborer et s'engager dans le développement professionnel. Une section locale peut inviter des administrateurs ou des éducateurs communautaires à participer à ses activités, mais elle doit être dirigée par des enseignants, membres de la FECB. Les sections locales et l'APPIPC existent sous les auspices de la FECB.

Marche à suivre pour former une section locale de l'APPIPC

Étape 1

- Réunir un groupe d'enseignants. L'APPIPC peut aider en offrant une bourse de fonctionnement pour défrayer les coûts pour de la nourriture et des boissons.

Étape 2

- Élire ou nommer :
 - Un/e président/e pour fixer l'ordre du jour et présider les réunions
 - Un/e vice-président/e pour appuyer le président dans l'organisation des activités

Le président et le vice-président doivent être des membres actifs de la FECB et de l'APPIPC.

Étape 3

- Réfléchir à vos objectifs et à vos intentions pour l'année afin de collaborer et déterminer les activités de développement professionnel que vous aimeriez organiser pour votre région.

Étape 4

- Adopter une constitution et en remettre une copie à l'APPIPC.

Pour recevoir une bourse de fonctionnement de la part de l'APPIPC, la majorité des membres de votre section locale doivent être des membres actifs de la FECB. Vous recevrez un financement supplémentaire pour chaque membre qui est aussi membre de l'APPIPC.